



## R È G L E M E N T

---

# Compétition Nationale

(exceptés les films d'écoles)

28<sup>ème</sup> Brussels Short Film Festival  
23 AVRIL > 03 MAI 2025

### 1. OBJECTIFS

Le Brussels Short Film Festival est une manifestation destinée au public et aux professionnel-le-s du cinéma, ayant pour but la promotion et la diffusion des courts métrages.

Le Brussels Short Film Festival compte 3 compétitions :

- Compétition Nationale
- Compétition Internationale
- Compétition Next Generation dédiée aux films d'écoles de cinéma

Depuis 2018, le lauréat du **Grand Prix de la compétition nationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation, à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie.

### 2. ORGANISATION, DATES ET LIEU

Le Brussels Short Film Festival est organisé par l'association sans but lucratif *Un Soir...Un Grain* à Bruxelles du 23 avril au 3 mai 2025.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout film présenté à la compétition nationale doit répondre aux conditions suivantes :

- La société de production du film doit être localisée en Belgique ;
- Etre un film de 40 minutes maximum, tous genres confondus ;
- Avoir été produit ou avoir eu sa 1<sup>ère</sup> projection publique après le 1er Novembre 2023 ;  
**!! Les films produits en 2023 doivent impérativement être inscrits avant le 1<sup>er</sup> février 2025**
- **Les versions de travail peuvent être inscrites à condition que le film soit terminé avant la tenue du festival en cas de sélection ;**
- Etre disponible en DCP non encrypté (nommé d'après la Digital Cinema Naming Convention) et en mp4. codec ProRes – 20 à 30 Mbs - 1920 x 1080 ;
- **Pour être éligible à la compétition nationale, un film ne peut pas avoir été projeté à Bruxelles dans les deux mois précédant le festival.**

**!! Les films réalisés dans le cadre d'une école de cinéma doivent obligatoirement être soumis à la Compétition Next Generation**

### 4. DEADLINE INSCRIPTION : 1<sup>ER</sup> MARS 2025

**!! Les films produits en 2023 doivent impérativement être inscrits avant le 1<sup>er</sup> février 2025**

Inscription online sur Shortfilmdepot ([www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com))

- Une fiche d'inscription on-line devra être remplie ;
- Le film devra être uploadé sur Shortfilmdepot ;
- Documents annexes :

- 1 photo du film (pas d'affiche) qui pourra être utilisée sur tout support (catalogue, brochure, site internet etc.)
- 1 photo du-de la réalisateur-ric

L'inscription du film ne sera validée qu'après réception de ces documents.

**Toute soumission hors de ces plateformes (DVD, BluRay, lien envoyé par mail, etc.) ne sera pas prise en considération.**

## 5. PRIX

- Le Grand Prix National d'une valeur de €12 500 (cash et services)  
Depuis 2018, le lauréat du **Grand Prix de la compétition nationale est considéré en pré-sélection pour les Oscars®** dans la catégorie du meilleur court métrage de fiction/d'animation à condition que le film soit conforme aux règles de l'Académie.
- Le Prix de la Fédération Wallonie-Bruxelles : €2500
- Le Prix d'Interprétation féminine : €1000
- Le Prix d'Interprétation masculine : €1000
- Le Prix du Public : €1000  
Depuis 2019, le **lauréat du Prix du public est sélectionné pour le European Short Film Audience Award (ESFAA)** : une tournée des prix du public de 10 festivals européens (Brussels Short Film Festival, Curtas Vila do Conde International Film Festival, Lviv International Short Film Festival Wiz Art, Interfilm International Film Festival Berlin, ALCINE - Festival de Cine de Alcalá de Henares, Clermont-Ferrand International Short Film Festival, Tampere Film Festival, Short Waves Festival, Go Short International Short Film Festival Nijmegen). Dans chaque pays, le public vote pour son film favori. Le film plébiscité recevra un prix de 3500€ à l'issue de la tournée. Le lauréat belge du prix du public 2025 participera à la tournée ESFAA 2026-2027 dont le-la gagnant-e sera proclamé-e lors du BSFF 2027.
- Ainsi que différents prix comprenant l'achat des droits de diffusion sur des chaînes TV

Les décisions du jury seront sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix en seront les bénéficiaires. Le paiement des prix sera effectué dans un délai de 12 mois suivants la fin du festival.

L'obtention d'un prix inclut l'accord de la production sur le fait que les films lauréats pourront être projetés à titre gracieux lors des séances en décentralisation, ainsi que lors d'une séance gratuite et publique (sous le chapiteau du festival ou au Mont des Arts) lors du festival de l'année suivante.

## 6. MARCHE DU COURT METRAGE

Un marché du court métrage est organisé lors du festival. Les films soumis à nos différentes compétitions, même s'ils n'ont pas été sélectionnés, y seront visibles par les programmeur-ric-e-s internationaux-ales et acheteur-euse-s présent-e-s. Il est donc indispensable de soumettre au festival le film sous-titré en anglais.

## 7. SELECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateur-ric-e-s, sélectionnera les films pour la compétition. Seuls les films retenus par ce comité seront présentés à la compétition du festival. La liste des films sélectionnés sera disponible sur [www.bsff.be](http://www.bsff.be) à la fin mars 2025. Une fois soumis au comité de sélection, le film ne peut être retiré.

## 8. DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La sélection des films implique l'autorisation de passage d'extraits sur les télévisions et sur Internet dans le cadre de la promotion de la manifestation (extraits limités à 15% (maximum 2 minutes) de la durée totale du film).

## 9. ACHEMINEMENT DES COPIES DE PROJECTION DES FILMS SELECTIONNES

- Les frais d'expédition des films sont à la charge du·de la participant·e. Les copies des films sélectionnés devront parvenir au plus tard pour le 5 avril 2025 (à l'exception des films en avant-première) à l'adresse qui leur sera communiquée.
- Pour les envois par courrier express : la valeur commerciale maximale indiquée sera de 10 € ou US\$. Les films venant de la zone non européenne devront être accompagnés d'une facture pro-format stipulant cette même valeur maximale. **En aucun cas *Un Soir ... Un Grain* ne paiera de taxe douanière pour des envois n'ayant pas respecté cette condition.**
- Le renvoi des copies aura lieu dans le courant du mois de mai 2025 à l'adresse de la société de production. En cas de renvoi à une autre adresse, les frais ne devront pas être supérieurs à ceux qui se seraient appliqués à un renvoi à la société de production. *Un Soir ... Un Grain* ne prendra pas en charge le surcoût engendré.
- **Nous encourageons les participant·e·s à utiliser le serveur ftp mis à disposition pour l'envoi du fichier de projection de leur film.**
- Les clés usb ne seront pas renvoyées.

## 10. ASSURANCE

En cas de perte ou de détérioration d'un disque dur pendant la période du festival, la responsabilité du festival n'est engagée que pour le remplacement d'un disque dur d'une valeur équivalent 50 €. **Merci de ne pas envoyer de Master du film.**

## 11. ACCREDITATION

Les réalisateur·rice·s des films sélectionnés seront accrédité·e·s au festival. Cette accréditation n'est pas cessible.

## 12. LITIGE

Le comité d'organisation est le seul habilité à traiter avec les intéressé·e·s en cas de litige et décline toute responsabilité en cas d'annulation de cette manifestation. L'inscription d'un film au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de contestation de celui-ci, seule la législation belge fait loi.